

ADMISSION EN COURS DE CURSUS

Commissions d'équivalence et d'admission en second cycle
(2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année, option art et option design d'espace)

Dates : 29, 30 avril et 2, 3 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez à une commission d'équivalence pour entrer à l'Ensa de Dijon, en 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e année, en option Art ou Design d'espace.

Afin de valider votre candidature **à partir du 17 janvier 2024 et jusqu'au 14 mars 2024 dernier délai**, vous devez compléter le formulaire en ligne et téléverser (au format pdf) votre dossier administratif comportant :

1. Pour les étudiant.e.s provenant d'un établissement d'enseignement supérieur français Entrée en 1^{er} cycle (2^e et 3^e année)

- Une lettre de motivation
 - Votre dossier pédagogique (bulletins, certificats, diplômes post-bac)
 - Pour les candidat.e.s actuellement inscrit.e.s dans un établissement d'enseignement supérieur, un certificat de scolarité
 - Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
 - Pour les boursiers 2023-2024, la notification de bourse sur critères sociaux, recto-verso (pour être exonéré des frais d'inscription)
 - Une photo d'identité
 - Pour les candidat.e.s de nationalité étrangère, un test de connaissance du français (TCF ou DELF)
Le document attestant le niveau B2 au minimum est obligatoire et doit être joint au dossier. Cet examen peut être passé :
 - A l'étranger, dans les institutions habilitées telles que les ambassades de France (service de coopération et d'action culturelle), les alliances françaises, le consulat général de France, les universités ;
 - En France, dans les centres agréés par le CIEP (centre international d'études pédagogiques). Les coordonnées de ces centres, les dates et les modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse Internet suivante : www.ciep.fr
 - Paiement des frais d'inscription de 37 euros (pour les non-boursiers / les boursiers doivent transmettre leur notification de bourse 2023-2024) **au plus tard le 17 mars 2024** :
 - Soit par virement, demander les coordonnées bancaires au Régisseur de recettes à regie-encais@ensa-dijon.fr
Pour les étudiants étrangers, le paiement par virement est obligatoire.
 - Soit par chèque libellé à l'ordre du « Régisseur de recettes Ensa Dijon ». Le chèque est à rédiger à l'encre noire ou bleue et ne doit être ni rayé, ni raturé, ni plié. Le chèque sera envoyé, accompagné de vos nom et prénom indiqués sur une petite feuille, par courrier à :
Ensa Dijon – Equivalence 2024, 3 rue Michelet, BP22566, 21025 Dijon Cedex.
- Les frais d'inscription ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.
- Ne pas envoyer de dossier artistique

Le dossier est à enregistrer en ligne > <https://www.ensa-dijon.net/inscription>

Une convocation vous sera adressée mi-avril.

Le jour de l'entretien avec le jury, le/la candidat.e devra apporter à l'école un dossier artistique présentant son travail, constitué de préférence de documents originaux (sélection de 10 à 15 travaux).

2. Pour les étudiant.e.s provenant d'un établissement d'enseignement supérieur français

Entrée en 2^e cycle (4^e et 5^e année)

- Une note d'intention d'une page présentant votre projet artistique et votre projet de mémoire. Cette note inclura la proposition d'un champ de recherche (artistes, designers, architectes, auteurs, médiums ou pratiques plastiques vous intéressant, ainsi que les thématiques ou questions que vous souhaitez aborder en Master)
 - Votre dossier pédagogique (bulletins, certificats, diplômes post-bac)
 - Votre diplôme ou attestation de niveau Licence (L3)
 - Pour les candidat.e.s actuellement inscrit.e.s dans un établissement d'enseignement supérieur, un certificat de scolarité
 - Une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
 - Pour les boursiers 2023-2024, la notification de bourse sur critères sociaux, recto-verso (pour être exonéré des frais d'inscription)
 - Une photo d'identité
 - Pour les candidat.e.s de nationalité étrangère, un test de connaissance du français (TCF ou DELF). Le document attestant le niveau B2 au minimum est obligatoire et doit être joint au dossier. Cet examen peut être passé :
 - A l'étranger, dans les institutions habilitées telles que les ambassades de France (service de coopération et d'action culturelle), les alliances françaises, le consulat général de France, les universités ;
 - En France, dans les centres agréés par le CIEP (centre international d'études pédagogiques). Les coordonnées de ces centres, les dates et les modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse Internet suivante : www.ciep.fr
 - Paiement des frais d'inscription de 37 euros (pour les non-boursiers / les boursiers doivent transmettre leur notification de bourse 2023-2024) au plus tard le 17 mars 2024 :
 - Soit par virement, demander les coordonnées bancaires au Régisseur de recettes à regie-encais@ensa-dijon.fr
Pour les étudiants étrangers, le paiement par virement est obligatoire.
 - Soit par chèque libellé à l'ordre du « Régisseur de recettes Ensa Dijon ». Le chèque est à rédiger à l'encre noire ou bleue et ne doit être ni rayé, ni raturé, ni plié. Le chèque sera envoyé, accompagné de vos nom et prénom indiqués sur une petite feuille, par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à :
Ensa Dijon – Equivalence 2024, 3 rue Michelet, BP22566, 21025 Dijon Cedex.
- Les frais d'inscription ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.
- Ne pas envoyer de dossier artistique

Le dossier est à enregistrer en ligne > <https://www.ensa-dijon.net/inscription>

Une convocation vous sera adressée mi-avril.

Le jour de l'entretien avec le jury, le/la candidat.e devra apporter à l'école un dossier artistique présentant son travail, constitué de préférence de documents originaux (sélection de 10 à 15 travaux).

3. Pour les étudiant.e.s provenant d'une école d'art étrangère et non-résidents en France
Entrée en 1^{er} cycle (2^e et 3^e année) et 2^e cycle (4^e et 5^e année)

Vous devez suivre la procédure sur CAMPUSART :
<https://www.campusart.org/accueil/candidater-en-ligne/>

A l'issue de la procédure de sélection, vous aurez un entretien en ligne avec un jury la semaine du 29 avril 2024.

4. Pour les candidats venant d'une école d'art étrangère mais résidents en France > faire une demande d'équivalence en suivant les consignes des points 1. ou 2.